



Brest, le 30 septembre 2021
N° 0-24097-2021/PREMAR_ATLANT_NP

Sites Natura 2000 en mer des « Roches de Penmarc'h »
Zone Spéciale de Conservation FR5302008
Zone de Protection Spéciale FR5312009

COMPTE RENDU DU 2^{ème} COMITE DE PILOTAGE
en phase d'animation
28 juin 2021

Par visio-conférence

Ordre du jour :

Introduction

- I. Rappel des caractéristiques des sites.
- II. Bilan de l'animation du site et révision de la hiérarchisation des enjeux.
- III. Actions à venir.
- IV. Présentation de l'analyse des risques de dégradation des habitats marins par la pêche professionnelle, et propositions de mesures pour les réduire.
- V. Présentation du projet RESPECT.
- VI. Point d'information sur la validation de la ZNIEFF marine de Penmarc'h et sur la mise en œuvre des Zones de Protection Forte.

Conclusion

Membres du comité de pilotage :

Nom	Organisme représenté	Fonction	Emargement
Aspasie PLEIBER	Préfecture maritime Atlantique	Représentant le préfet Maritime	Présente
Sophie OLLIVIER	Préfecture maritime Atlantique	Bureau environnement marin	Présente
Lionel GIMONT	Préfecture du Finistère	Bureau de la coordination, référent eau, milieux naturels et biodiversité	Présent
Grégoire LELIEVRE	Commandant de la Zone Maritime Atlantique	Représentant du CZMA	Présent
Michel LEDARD	DREAL BRETAGNE	Chargée de mission Natura 2000	Présent
Laura FILLINGER	DIRM NAMO	Chargée de mission politiques environnementales	Présente
Philippe LANDAIS	DDTM/DML 29	Chef du service littoral	Présent
Théophile MANTEAU	DDTM/DML 29		Présent
Fanette BARRAQUET- PORTE	DDTM/DML 29	Chargée d'étude contrôle environnement maritime	Présente
Francis KLETZEL	DDTM/DML 29	Chef de service Economie et emploi maritime	Présent
Morgane REMAUD	Office Français de la Biodiversité	Chargée de mission Natura 2000	Présente
Hugues CASABONNET	Office Français de la Biodiversité	Chargé de mission Natura 2000/ pêche	Présent
Sophie LECERF	CRPMEM de Bretagne	Chargée de mission Natura 2000	Présente
Jacques DOUDET	CRPMEM de Bretagne	Secrétaire général	Présent
Nolwenn HAMON	CRPMEM de Bretagne	Chargée de mission environnement	Présente
Julien DUBREUIL	CRPMEM de Bretagne	Chargé de mission planification	Présent
Virginie LAGARDE	CDPMEM Finistère	Chargée de mission environnement	Présente
O. LOZACHMEUR	Conseil régional de Bretagne		Présent
Gilles MERCIER	Mairie de Penmarc'h	Conseiller délégué	Présent
Marie Fingar	Mairie de Trégunc	Stagiaire Natura 2000	Présente
Adrien PERIER	CC du Pays Fouesnantais	Chargé de mission N2000 « archipel des Glénan »	Présent
Benjamin BUISSON	CC du Pays Bigouden Sud	Responsable du pôle littoral et biodiversité	Présent
Thomas PICHERAL	CLE SAGE OUEST Cornouaille	Directeur/ Animateur SAGE	Présent
J-Baptiste WALLAERT	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins		Présent

Nom	Organisme représenté	Fonction	Emargement
Charlotte BADOUEL	CRC Bretagne Sud	Chargée de mission	Présente
Didier TORRE	Armement « Soizen »	Marin et guide d'excursion, patron du « Soizen »	Présent
Didier COTTET	Armement « Soizen »	Marin et guide d'excursion	Présent
Patrick PETIT DE VOIZE	FFESSM 29/ GASM	Formateur en biologie marine	Présent
Bernard MARTIN	Bretagne Vivante	Bénévole/ Référent RNE	Présent
Marina LE GURUN	Blue Fish	Permanente	Présente
Sami HASSANI	Océanopolis	Expert mammifères marins	Présent
Eric STEPHAN	APECS	Coordinateur	Présent
Christian RIVIERE	CC du Pays Fouesnantais	Président commission Environnement	Excusé
Sandrine DERRIEN	Station de biologie marine de Concarneau - MNHN	Docteur en, écologie benthique	Excusée
Pauline LECLERC	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Finistère	Conseillère –réglementation des activités physiques ou sportives et sports de nature	Excusée

Compte rendu des échanges

La présentation est jointe à ce compte rendu et la chargée de mission Natura 2000 reste à disposition pour toute information complémentaire.

Introduction

Mme le commissaire principal Aspasia Pleiber, chef du bureau environnement marin à la préfecture maritime, représente ce jour le préfet Maritime de l'Atlantique, président du comité de pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h ». Elle ouvre la séance de ce deuxième COFIL en phase d'animation.

Elle remercie les membres du COFIL pour leur participation compte tenu du contexte sanitaire. Cinq ans se sont passés depuis le dernier COFIL en raison de la mise en œuvre de projets nationaux comme l'élaboration de l'analyse du risque pêche associée à la crise sanitaire. Elle précise que le point 6 de l'ordre du jour du courrier d'invitation, relatif à la présentation et au lancement du projet CASPER ne sera finalement pas abordé car ce projet ne sera pas démarré cette année. Enfin, elle informe les participants de la signature d'un nouvel arrêté de composition des membres du comité de pilotage signé par le préfet Maritime le 10 mai 2021. Cet arrêté a été transmis par mail mais il est également disponible en ligne dans le recueil des actes administratifs sur le site internet de la préfecture maritime de l'Atlantique : <https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>.

1. RAPPEL – LES SITES NATURA 2000 « ROCHES DE PENMARC 'H »

Par Sophie Lecerf

Rappel des caractéristiques de ce double site Natura 2000 majoritairement marin « Roches de Penmarc'h » (ZSC et ZPS), désignés sous les directives Habitats-Faune-Flore (DHFF) et Oiseaux (DO). Le comité des pêches de Bretagne a été désigné opérateur pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) puis animateur pour sa mise en œuvre par le préfet Maritime. Il bénéficie en phase d'animation de l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Associés aux sites Natura 2000 « archipel des Glénan » et « Dunes et côtes Trévignon », ils forment un vaste ensemble cohérent de 1000km², où les activités et les espèces se pratiquent et se déplacent d'un site à l'autre. Les trois DOCOB ont été élaborés en même temps, une grande partie des mesures est ainsi commune aux trois sites. Cette vision intersites se poursuit encore aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre des mesures.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) a été désignée notamment pour l'habitat bancs de sable (1110) avec et sans herbiers de zostères, milieu très riche en biodiversité et pour l'habitat récifs (1170), enjeu majeur du site. Ces deux habitats sont en mosaïque sur la ZSC, ce qui explique la richesse halieutique et le développement de la pêche dans ce secteur. Pour les espèces au titre de la DHFF, le site a été désigné pour le phoque gris, le grand dauphin et le marsouin commun.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) a été désignée pour la présence d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux marins sur le site comme le Puffin des Baléares, le Fou de Bassan, le pingouin Torda, etc. De manière générale, la zone de Penmarc'h joue un rôle important pour les phases d'hivernage et de migration des oiseaux marins.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2015-028 du 19 mai 2015 du préfet Maritime de l'Atlantique. L'ensemble des documents liés à la démarche N2000 des deux sites « Roches de Penmarc'h » est disponible sur le site internet : <http://www.rochesdepenmarch.N2000.fr>.

Le DOCOB est aujourd'hui en phase d'animation. Il regroupe huit grands thèmes, vingt et une mesures prioritaires et la charte.

2. BILAN DE L'ANIMATION DU SITE

Par Sophie Lecerf et Morgane Remaud

L'animation est financée par la mesure 80 du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Cette mesure traite en particulier de la protection et de l'amélioration de l'état du milieu marin et finance l'animation des sites Natura 2000 hors pêche professionnelle. L'OFB intervient en appui technique et financier sur certaines actions.

2.1. Amélioration des connaissances et suivis

2.1.1. Le suivi des phoques gris l'archipel des Etocs

Ce suivi a pour objectif de suivre l'évolution des effectifs des phoques gris, leur comportement et l'importance de ces îlots dans le développement de cette espèce qui jusqu'ici constituait la limite sud de son aire de répartition. Il s'effectue en lien avec les autres suivis menés en Bretagne sur les archipels fréquentés par cette espèce comme l'archipel de Molène, la chaussée de Sein, la baie de Morlaix et les Sept-îles. Depuis cette année, un suivi est réalisé sur l'archipel des Glénan, l'augmentation de la présence du phoque sur ce secteur depuis quelques années justifiant désormais la mise en place d'un comptage.

Les résultats montrent que cette espèce utilise l'archipel des Etocs comme site de reposoirs et d'alimentation, aucune mise-bas n'ayant été observée. Leur nombre est en augmentation constante depuis 2014 (de 07 phoques en 2014 à 21 en mai 2021), ce qui suit la tendance au niveau national. Il est également observé une fréquentation importante au niveau de l'archipel des Glénan et de l'île aux Moutons (38 phoques au total en mai 2021), le site offrant de multiples zones de reposoirs abritées des houles du large. Cette augmentation de la présence du phoque sur les Glénan illustre le glissement de l'aire de répartition des populations vers le sud.

2.1.2. Hiérarchisation des enjeux de conservation

La cartographie des habitats du site Natura 2000 « Roches de Penmarc'h », issue du programme MESH-Atlantique, a été finalisée en novembre 2017. À partir de cette cartographie et de la connaissance des surfaces par habitat, il a été possible de définir des niveaux d'enjeu par habitat d'intérêt communautaire, et ainsi de mettre à jour la hiérarchisation des enjeux définie dans le Docob. Ce travail était nécessaire notamment pour répondre au travail sur l'analyse du risque pêche.

Ce travail de hiérarchisation des enjeux de conservation a été réalisé par l'OFB, à partir d'une méthode nationale. Cette dernière s'appuie sur la prise en compte de quatre critères :

- ❶ sensibilité de chaque habitat aux pressions physiques, déterminé par le Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN) ;
- ❷ critère de représentativité qui traduit la part de la surface d'un habitat au sein du site Natura 2000 par rapport à la surface totale de l'habitat dans le réseau Natura 2000 Manche-Atlantique ;
- ❸ importance fonctionnelle de l'habitat qui renseigne sur le rôle écologique de l'habitat concerné, son rôle dans le fonctionnement de la sous-région marine ou pour le cycle biologique des espèces présentes ;
- ❹ spécificité locale : particularité du site dans la description de l'habitat.

Les notes attribuées aux différents critères sont combinées pour obtenir le niveau de responsabilité et permet ainsi de classer les enjeux entre eux.

À partir de cette méthode, on retiendra que les niveaux d'enjeux pour les habitats du site N2000 « Roches de Penmarc'h » sont :

- moyen pour les récifs médio-littoraux exposés et fort pour les récifs médiolittoraux abrités ;
- fort pour les macro-algues intertidales rattachées à l'habitat des récifs médio-littoraux abrités ;
- fort pour les récifs intra-littoraux ;
- fort pour les laminaires mixtes clairsemés ;
- moyen pour les blocs et roches circa-littoraux ;
- moyen pour les sables fins propres et légèrement envasés ;
- fort pour les herbiers de *zostera marina* qui concentrent des fonctionnalités écologiques tout aussi importante que des habitats laminaires ;
- moyen pour les sables grossiers et graviers qui couvrent une surface limitée par rapport au réseau de sites Natura 2000.

Parmi les autres habitats rocheux, on retrouve l'habitat des molières situé en zone intertidale mais leur présence est anecdotique. L'enjeu est secondaire pour les habitats d'estran de fonds sableux grossiers aux sédiments hétérogènes.

Résumé des échanges

Michel Ledard (DREAL Bretagne) rappelle qu'au moment de la désignation du site et pour répondre à une commande nationale du MNHN, l'habitat récifs et les habitats particuliers

comme les herbiers de zostères étaient ciblés. C'est pour cette raison que les récifs ressortent en enjeu fort par rapport aux habitats à fond meuble. L'enjeu principal de la ZSC « Roches de Penmarc'h » porte sur la protection des récifs.

Bernard Martin (Bretagne vivante) souligne qu'il y a donc un enjeu fort pour la préservation des habitats rocheux sensibles. Il demande ce qui est prévu dans le plan d'action pour veiller à ce que cet habitat ne se dégrade pas et s'interroge notamment sur la possibilité de faire de la sensibilisation sur cet enjeu, plutôt que d'avoir recours à des mesures réglementaires.

Sophie Lecerf rappelle tout d'abord que :

- le DOCOB a pour objectif de définir les actions à mettre en œuvre pour maintenir et/ou restaurer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, tout particulièrement pour les habitats reconnus comme enjeu fort sur le site. Le programme d'action du DOCOB a donc été élaboré et validé par le COPIL pour atteindre ces objectifs ;
- les évaluations des incidences encadrent l'ensemble des activités en conformité avec les objectifs du DOCOB. Jacques Doudet (CRPMEM Bretagne) complète en indiquant que l'évaluation d'incidences peut amener à des mesures.
- concernant les activités de pêche professionnelle, c'est « l'analyse de risque » qui se substitue à l'évaluation des incidences ;

Sophie Lecerf précise que dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, des insuffisances de connaissance ont été constatées pour certains habitats, notamment sur la localisation des champs de blocs subtidiaux et de la faune dressée, qui sont des faciès particulièrement sensibles aux activités. Dans un premier temps, il est donc nécessaire de mener une action spécifique d'amélioration des connaissances pour alimenter les évaluations des incidences et « l'analyse de risque pêche ».

Bernard Martin (Bretagne Vivante) comprend que la pêche professionnelle est déjà très bien encadrée et s'interroge sur la pression importante de la pêche de loisirs, beaucoup moins surveillée et sensibilisée.

Sophie Lecerf (CRPMEM Bretagne) admet qu'il reste encore un important travail de sensibilisation à poursuivre et à renouveler sur la pêche à pied de loisirs de manière à limiter les impacts liés aux mauvaises pratiques sur les estrans rocheux (notamment les retournements des blocs). Quant à la pêche de loisirs embarquée, elle est bien sûr concernée par la sensibilisation mais elle rappelle que les questions sur la ressource halieutique en tant que telle ne relèvent pas de Natura 2000, il s'agit plutôt d'un problème de respect de la réglementation et de contrôle. Francis Kletzel (DML 29) ajoute qu'un travail sur la façade NAMO a été réalisé en 2013 sur l'encadrement de la pêche à pied de loisirs afin de définir des valeurs de quantité de pêche de coquillages pour une consommation familiale. Le prolongement de ce travail a été interrompu par d'autres priorités nationales. La DIRM devrait le poursuivre pour les pêches récréatives de poissons et de crustacés.

Morgane Remaud (OFB) précise que le DOCOB a été approuvé en 2015 avec un certain nombre de mesures qui feront à nouveau l'objet de discussions au moment du bilan de l'animation. Depuis cette approbation, les chargés de mission ont accumulé de la connaissance qui les aidera à proposer des mesures de réduction des pressions. Enfin, les mesures du plan d'action du Document Stratégique de Façade (DSF), lorsqu'elles seront approuvées début 2022 contribueront également à la préservation des enjeux écologiques des sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h ».

2.1.3. Acquisition des connaissances sur les oiseaux marins de la ZPS

Un état des lieux des connaissances sur les oiseaux en mer sur la ZPS « Roches de Penmarc'h », a été réalisé à partir du rapport global de Bretagne Vivante mené dans le Nord Gascogne. 58 espèces d'oiseaux marins sont dénombrées sur la ZPS « Roches de Penmarc'h ».

Le rapport met en avant le rôle de la ZPS pour les oiseaux en période migratoire et en période hivernale. Elle est utilisée comme une zone d'alimentation importante pour les espèces qui s'alimentent au large mais également durant la période de reproduction des colonies d'oiseaux marins (et notamment des sternes), implantées aux Glénan. Enfin, elle a un rôle secondaire pour la reproduction.

Un inventaire de la mégafaune marine (oiseaux, mammifères marins, élastombranches et tortues marines) par survol aérien, est programmé dans le Finistère sud sur la période 2021-2022. L'objectif est d'obtenir une fréquentation saisonnière sur deux années en prenant en compte les variabilités interannuelles. L'étude portera sur l'analyse de la distribution spatio-temporelle de la mégafaune marine, leur abondance, les zones de densités maximales et peut-être l'identification des zones fonctionnelles. Les activités, hauteurs et directions de vol des oiseaux seront également étudiés. Le livrable est attendu à partir du printemps 2023.

2.1.4. Présentation de l'arrêté ministériel du 10 décembre 2019

Michel Ledard (DREAL Bretagne) présente l'arrêté ministériel de 10 décembre 2019 qui modifie la liste des oiseaux justifiant la désignation des sites Natura 2000 en Bretagne. Cet arrêté fait suite à la mise à jour des formulaires standards de données (FSD) demandée par le ministère en charge de l'écologie. C'est un document officiel qui fait état des enjeux écologiques présents dans chaque site Natura 2000 transmis à la commission européenne. Cette mise à jour a permis de prendre en compte la liste des espèces présentes à partir de la connaissance disponible au moment de la réactualisation. Il y a aujourd'hui un programme de connaissance en cours qui permettra à nouveau d'actualiser la liste des espèces présentes.

Cet arrêté ministériel prendra maintenant en compte l'ensemble des ZPS bretonnes, il n'y aura donc plus d'arrêté par ZPS. Ces FSD pourront faire l'objet d'une mise à jour annuelle à minima à chaque événement important concernant le site N2000 : révision d'un DOCOB, acquisition de connaissances. Cet arrêté est joint à ce compte-rendu et sera disponible sur le site internet <http://rochesdepenmarch.n2000.fr/>

2.1.5. Cartographie de champs de blocs

Sophie Lecerf (CRPMEM Bretagne) poursuit sur l'étude relative à la cartographie des champs de blocs et du platier rocheux subtidal du site. Ces travaux ont été menés dans le cadre du projet SEPALG déposé auprès de France Filière Pêche concernant le suivi des pêcheries d'algues sur le site « Roches de Penmarc'h ». Ce projet regroupe plusieurs partenaires comme le CRPMEM Bretagne, CDPMEM 29, IFREMER, MNHN.

L'université du Havre a réalisé il y a quelques années dans le cadre de la campagne CROCOLIT, une cartographie de la plateforme subtidale de Penmarc'h au sonar interférométrique, depuis le 0 des cartes à 60 mètres de profondeur, avec une résolution d'un mètre. C'est une acquisition de connaissance importante que le CRPMEM a voulu valoriser en partenariat avec IFREMER et le MNHN, en identifiant les zones de champs de blocs, plus sensibles aux pressions. Un bureau d'études a été mandaté pour réaliser une campagne de « vérité-terrain », qui a consisté en la réalisation de transects en plongée sous-marine afin de discriminer les différents types de substrats (champs de blocs v/s platier). À partir de ces résultats, l'IFREMER devait créer un modèle numérique de terrain et extrapoler ces données pour pouvoir identifier ces zones de champs de blocs. Malheureusement, ces travaux n'ont pas pu aboutir pour le moment car ils se sont heurtés à des problèmes techniques de transmission de données. C'est un dossier que le CRPMEM relancera dans le cadre de l'animation compte tenu de la quantité d'informations à exploiter.

2.2 Sensibilisation

Présentation d'un certain nombre d'activités de sensibilisation en collaboration avec les sites voisins « archipel des Glénan » et « Dunes et Côtes de Trévignon » et le concours de l'OFB.

Une **journée de formation sur les enjeux environnementaux des trois sites Natura 2000** a l'intention des professionnels des sports et loisirs nautiques, a été organisée en janvier 2017 dans le cadre d'un partenariat OFB – Bretagne Vivante, réserve naturelle Saint-Nicolas des Glénan et le CRPMEM Bretagne. Cette journée a été l'occasion d'échanger avec une vingtaine de structures nautiques du territoire, sur les outils de sensibilisation et les moyens qui peuvent être mis à leur disposition pour sensibiliser leurs adhérents sur la fragilité et la richesse des sites qu'ils visitent.

C'est ainsi que l'idée de réaliser un **support pédagogique spécifique sur les trois sites Natura 2000** est apparue. Un groupe de travail s'est ensuite organisé pour concevoir ce support. C'est une plaquette conçue pour résister à l'eau, destinée uniquement aux structures de sports et loisirs nautiques, et mise à disposition de leurs clients/ adhérents/stagiaires au moment des sorties découvertes ou au moment de la location de matériels. Elle est composée d'informations sur les habitats et les espèces et donne des conseils de bonnes pratiques pour limiter l'impact des usagers sur le site Natura 2000. Huit cents plaquettes ont été distribuées à cinquante-neuf structures nautiques à l'échelle des trois sites Natura 2000. L'année d'après, un questionnaire en ligne a été envoyé à toutes les structures pour connaître leur avis sur ce support. Les retours se sont révélés positifs.

Présentation de **l'application mobile Nav&Co** réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le SHOM et l'OFB. Elle se télécharge pour l'instant, uniquement sur Android mais sera bientôt disponible l'Apple store. C'est une carte marine interactive qui permet de recevoir des notifications en temps réel sur la réglementation environnementale et de consulter des balises interactives contenant des photos et des infos sur les richesses naturelles marines en naviguant. La structure animatrice « Roches de Penmarc'h » a permis d'alimenter cette base de données en diffusant l'ensemble des connaissances disponibles sur les sites « Roches de Penmarc'h » et en créant une trentaine de points environnementaux d'intérêt illustrés par des photos. Le premier bilan de cette application à l'échelle de la Bretagne est très satisfaisant : 7000 utilisateurs en 2020, très bon accueil du public. 50% des utilisateurs naviguent dans le Finistère.

De plus, l'application « C-monspot » permet aux pratiquants libres de sports nautiques de profiter de leur activité en préservant leur environnement. Elle apporte des informations sur les différentes espèces fréquentant leur spot afin de ne pas les déranger dans leur cycle de vie (oiseaux nichant sur la plage, phoques sur reposoirs aux Etocs, etc.).

Présentation du **site internet dédié à l'animation des deux sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h »**. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien <http://rochesdepenmarch.n2000.fr/>. On y retrouve les différents documents réglementaires, le DOCOB et une description des deux sites.

2.3. Thème : gestion spécifique des pollutions

Sur ce thème, la chargée de mission a participé aux commissions estuaires des SAGE OUESCO et SIVALODET. Ces commissions mènent de nombreuses actions qui concourent à l'atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces marines du site Natura 2000 et limitent la pollution des eaux. Parmi ces actions, on peut par exemple citer l'opération « ici commence la mer » qui consiste en la pose de « clous urbains » sur toutes les communes littorales du bassin versant de l'Odét, pour inciter les personnes à ne rien jeter dans les caniveaux.

2.4. Animation générale

Sophie Lecerf participe à la commission « Mer et littoral de Cornouaille » dans le cadre du Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) du FEAMP. C'est un volet territorialisé du FEAMP dont un des axes porte sur l'amélioration des connaissances sur le milieu marin et le développement de bonnes pratiques. C'est ainsi que la chargée de mission a pu déposer le projet CASPER relatif aux engins de pêche perdus qui a obtenu un financement. Ce projet, qui

devait commencer cette année, sera finalement décalé à l'année compte tenu des nombreux autres projets déjà commencés et qui ont pris du retard.

Elle évoque également des échanges intersites nombreux avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et la commune de Trégunc, la participation au réseau des sites Natura 2000 et des aires marines protégées, l'accompagnement des porteurs de projets aux évaluations d'incidences Natura 2000 sur le site (manifestations nautiques) et d'une manière générale le montage des projets de financement.

3. PRÉVISIONNEL SEPTEMBRE 2021-OCTOBRE 2022

Par Sophie Lecerf

3.1. Travail de sensibilisation à mener auprès des centres nautiques intervenant sur les Étocs, dans le cadre de la charte Natura 2000 d'engagements de bonnes pratiques

Pour rappel, une charte Natura 2000 est un outil administratif contractuel du DOCOB qui s'adresse à tous les usagers du site. Son objectif est de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires présents sur les deux sites. Elle liste des recommandations générales et d'engagement de bonnes pratiques soumises à contrôle. Les acteurs qui signent la charte, s'engagent à les respecter sous couvert de sanctions administratives. C'est une démarche d'adhésion volontaire et contractuelle sur une durée de cinq ans. L'instruction de la charte est réalisée par la DDTM.

Malgré une campagne de médiatisation pour inciter les usagers à signer cette charte, peu de structures du territoire ont adhéré à cette charte à ce jour. On note une difficulté à mobiliser qui peut s'expliquer par l'absence de contrepartie financière. La chargée de mission regrette cette faible mobilisation notamment en raison de l'augmentation de la population de phoques gris aux Étocs et le développement de sorties nautiques pour venir observer cette espèce. Un travail de sensibilisation sera à poursuivre en direction des structures nautiques notamment par la création d'une fiche pratique sur le phoque gris en expliquant les techniques d'approche à respecter.

3.2. Suivi écologique des champs de blocs sur Kerity

Sophie Lecerf poursuit sur le suivi écologique des champs de blocs intertidaux sur Kerity, action développée dans le cadre du projet Life + Pêche à pied. C'est un protocole de suivi écologique issu d'une thèse à l'IUEM, qui a permis de définir 2 indicateurs pour évaluer le degré de perturbation d'un champ de blocs par la pêche à pied. A l'époque, les données n'avaient pas pu être analysées dans le cadre du projet Life + Pêche à pied, parce qu'ils n'étaient pas prioritaires dans l'analyse des données. La chargée de mission vient d'être recontactée par le MNHN dans le cadre du projet EVAL-HABLOC cofinancé par l'OFB et le MNHN CESCO qui vise à exploiter et relancer tous ces travaux sur l'état de conservation des champs de blocs. Les premiers résultats de l'Indice Visuel de Retournement (IVR) sont finalisés. Ces premiers travaux montrent que l'IVR est de 2 sur 5 soit moyennement perturbé mais qui remonte à 3 lors du dernier suivi.

3.2. Nouvelles actions de sensibilisation des pêcheurs à pied

3.3. Actions sur les déchets marins

C'est une thématique qui prend de plus en plus d'ampleur, car l'impact sur les espèces est important. La chargée de mission participera à la formation sur l'initiation au suivi quantitatif et qualitatif des déchets en milieu littoral et marin, organisée par l'Agence Bretonne de la Biodiversité le 28 septembre 2021. L'objectif est de s'approprier le protocole OSPAR, et de

connaître les indicateurs développés par le CEDRE sur l'état de pollution des plages par les déchets marins.

3.4. Projet CASPER

C'est un projet qui consiste à mener une action expérimentale sur les engins de pêche perdus en mer à l'échelle des trois sites Natura 2000. Il repose sur la science participative et fait appel aux usagers, aux plongeurs, aux chasseurs sous-marins, aux plaisanciers, aux pêcheurs professionnels pour identifier et localiser les engins de pêche perdus en mer. Une opération de nettoyage, de récupération de ces engins est ensuite organisée. Une campagne de communication accompagnera ce projet afin de sensibiliser aux « bonnes pratiques » et innovations en la matière. Ce projet démarrera l'année prochaine.

3.5. Bilan de l'animation, de la mise en œuvre des mesures du DOCOB

Le DOCOB des sites N2000 « Roches de Penmarc'h » a été approuvé par arrêté du 19 mai 2015 par le préfet Maritime de l'Atlantique. Conformément au code de l'environnement, il convient maintenant de réaliser un bilan de cette animation. Pour ce faire, un groupe de travail sera créé afin de réfléchir aux actions menées et prioriser les mesures qui seront développées dans le prochain dépôt de projet pour l'animation du site.

Résumé des échanges

Fanette Barraquet-Porte indique que la signature des chartes Natura 2000 peut permettre aux structures nautiques qui la signent d'être exonérées d'évaluations d'incidences lorsqu'elles organisent une manifestation nautique, ce qui constitue en soi un avantage et une contrepartie intéressante. Sophie Lecerf répond qu'il existe deux types de charte Natura 2000 et qu'en l'occurrence la charte sur les Etocs ne comporte pas de volet spécifique aux activités nautiques et ne permet donc pas d'être exonéré d'évaluation d'incidences. Morgane Remaud complète en expliquant que seules les chartes spécifiques « type Loi Warsmann » dispensent d'évaluations d'incidences les signataires.

Jean-Baptiste WALLAERT (CSAVM) demande si la biodiversité exceptionnelle du site Natura 2000 peut permettre de créer un label qualité sur les algues, qui mettrait en avant le territoire et la pratique de pêche basée sur le développement durable.

Michel Ledard (DREAL Bretagne) indique que la réponse ministérielle à cette question est que le logo Natura 2000 ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. Cette réponse étant ancienne, il est possible de relancer le ministère sur ce sujet.

Jacques Doudet (CRPMEM Bretagne) ajoute que le CRPMEM travaille sur un label bio qui pourra faire valoir un cadre économique et commercial.

4. PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DU RISQUE PÊCHE (ARP)

Par Hugues Casabonnet (OFB) et Sophie Lecerf (CRPMEM Bretagne)

4.1. Méthodologie

L'ARP s'inscrit dans le cadre réglementaire de la prise en compte de la pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000. Pour chaque site Natura 2000, une ARP « analyse des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation du site par les activités de pêche professionnelles » doit être réalisée. Cette analyse des risques est menée suivant un protocole développé au niveau national, qui permet d'identifier des risques de dégradation des habitats par les activités de pêche professionnelle. Lorsqu'un risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures de gestion pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences.

Cette analyse a été réalisée à l'échelle des trois sites « Penmarc'h-Glénan-Trévignon », dans le cadre d'un financement FEAMP (mesure 40) HARPEGE 1 et HARPEGE 2, en partenariat avec l'OFB. Ces travaux se sont déroulés dans le cadre d'un comité de suivi avec les services de l'Etat, l'OFB, les comités départementaux des pêches concernés et les opérateurs Natura 2000.

Les premières phases (diagnostic socio-économique et analyse des risques) ont été réalisées en 2018 et les propositions de mesures ont été discutées en 2020. Le diagnostic socio-économique pêche professionnelle du DOCOB a été mis à jour en 2018, pour les besoins de l'ARP. Le rapport complet est téléchargeable sur le site internet.

La méthode consiste à cartographier à la fois les zones d'activités de pêche et les zones d'habitats d'intérêt communautaire du site, de croiser ces cartes, et d'identifier les interactions engins de pêche/habitat.

Le risque de dégradation d'un habitat par une activité de pêche est défini à partir de deux critères : les pressions que peuvent engendrer un engin de pêche sur le fond et la sensibilité de l'habitat à ces différentes pressions en tenant compte de sa capacité de résilience. Les discussions se sont poursuivies uniquement sur les risques qualifiés de forts ou modérés pour affiner la définition du niveau de risque. Le comité de suivi a identifié ensuite les interactions nécessitant des besoins de mesure en argumentant.

Un travail de concertation a été réalisé auprès des professionnels par les comités des pêches, une fois le besoin de mesures identifié. Plusieurs phases de discussions avec l'OFB, le comité régional des pêches (CRPMEM), les services de l'Etat et l'opérateur Natura 2000 ont ensuite été organisées afin de définir des propositions de mesures.

Aujourd'hui, ces propositions de mesures sont présentées au COPIL afin qu'elles soient discutées et validées avant une approbation des préfets compétents en matière de protection de l'environnement et de la pêche professionnelle.

Pour résumer, on note sur le site Natura 2000 « Roches de Penmarc'h » une grande diversité des métiers de la pêche.

Deux sources de données sur les activités de pêches ont été utilisées : les données VALPENA (système d'information pêche développé par les comités des pêches à l'aide d'enquêtes), et les données VMS (système d'information halieutique d'IFREMER, pour les navires équipés de navires VMS). Le croisement de ces deux informations de l'activité de pêche avec les habitats nous donne une carte de risque du métier considéré.

Pour chaque habitat, un croisement est réalisé entre les différentes pressions physiques générées par les engins de pêche selon la matrice IFREMER 2018, et la sensibilité aux pressions physiques renseignés à partir des travaux du MNHN. Ce croisement donne un niveau de risque nul à fort.

Pour les risques nuls et faibles (bolinche, chalut pélagique, la nasse, le casier, la palangre et les filets hors herbiers de zostères et la plongée), aucune mesure réglementaire n'a été prise.

Par contre, pour les risques modérés et forts, la décision de prendre une mesure a été discutée au regard du niveau d'enjeu des habitats, et d'autres paramètres contextuels.

Parmi les interactions entre les engins trainants de fonds et les habitats « meubles » qui présentent des risques forts ou modérés, le comité de suivi a retenu le principe, de prioriser les mesures sur les habitats les plus sensibles (bancs de maërl et les herbiers de zostères) à l'échelle des 3 sites. Ce principe est une réponse à la demande du comité des pêches de prendre en compte les enjeux socio-économiques importants. **La priorité a été donnée à des faciès d'habitats particuliers qui sont plus sensibles comme les bancs de maërl et les herbiers de zostères qui revêtent un intérêt important en terme de biodiversité.**

4.1. Présentation des propositions de mesures

4.1.1. *L'interaction des métiers du lançon (drague et chalut de fond) sur les sables grossiers*

Cette interaction est qualifiée de risque fort pour les dragues à lançons et de modéré pour le chalut de fond.

☞ Il n'y a pas de proposition de mesures, la priorité étant donnée à l'habitat banc de maërl.

4.1.2. *L'interaction Chalut de fond à poissons, langoustines et céphalopodes/ roches et blocs circalittoraux*

Cette interaction est qualifiée de risque fort à modéré et peu probable. En effet, cette interaction est accidentelle : l'habitat n'est pas ciblé par cette activité de pêche dans la mesure où il présente un risque de casse du matériel.

☞ Absence de proposition de mesure dans l'état actuel des connaissances sur les zones à fort enjeu de faune dressée.

☞ Mesures de sensibilisation des pêcheurs aux enjeux des roches circa-littorales dans le cadre du projet RESPECT. Le détail de ce programme est présenté à la fin de ce compte-rendu.

4.1.3. *Interaction filets et mouillages dormants / herbiers de Zostera Marina*

Cette interaction est qualifiée de risque modéré. Même si l'enjeu de l'habitat est fort, la fréquentation de cette activité de pêche sur cet habitat est limitée.

☞ Mesures de sensibilisation des pêcheurs aux enjeux des roches circa-littorales dans le cadre du projet RESPECT. Le détail de ce programme est présenté à la fin de ce compte-rendu.

4.1.4 *Interaction activités goémonières/ Laminaires mixtes clairsemées*

Ces interactions sont qualifiées de risque modéré (scoubidou) et fort (peigne).

Les activités goémonières sont déjà bien encadrées réglementairement (avis IFREMER qui aide à définir une capacité annuelle de la biomasse exploitable) et récemment, tous les navires goémoniers sont équipés de du système de géolocalisation VMS qui permet aux services de l'Etat de connaître à l'instant t les zones d'exploitation des navires. Dans le cadre des discussions de mesures sur ces deux métiers, prises en compte des données issues :

☞ des résultats du Projet SEPALG (Suivi des Effets des Pêcheries d'ALGues) mené par le comité des pêches – MNHN et IFREMER. L'objectif est d'étudier l'impact du peigne et du scoubidou sur l'habitat rocheux en différenciant le platier rocheux et les champs de blocs.

☞ des échanges avec l'IFREMER et le PNMI pour un retour d'expérience sur les études menées en Iroise.

4.1.5. *Peigne à L. Hyperborea / champs de blocs*

Cette interaction est qualifiée de risque fort.

☞ L'activité de peigne à L. Hyperborea est fermée depuis le 26 octobre 2016 liée à des problèmes de cohabitation. Pour autant, l'ARP est menée sur ce métier.

☞ Pour l'instant pas de mesures réglementaires, dans l'attente des résultats des études d'acquisitions de connaissance, pas de mesures spatiales. Si des secteurs de champs de blocs sensibles au retournement sont identifiés, la discussion sur les mesures sera relancée.

☞ Recensement des connaissances et des lacunes sur la localisation des champs de blocs.

☞ Acquisitions de connaissances complémentaires sur la localisation des champs de blocs, sensibles au retournement par le peigne.

- ☞ Suivi de la biodiversité associée aux habitats de laminaires et de leurs fonctionnalités.
- ☞ Sensibilisation sur l'aspect temps de traîne.

Résumé des échanges

Jean-Baptiste WALLAERT (CSAVM) réagit et demande si à terme la fermeture pourra être suspendue quitte à mettre un lot de mesures contraignantes ou si l'activité restera fermée.

Jacques Doudet répond que c'est un dossier complexe. Les mesures qui sont prises par le comité régional des pêches ont 3 fondements: la bonne gestion des ressources, être compatible avec les objectifs de protection environnementaux et la bonne cohabitation.

Pour la ressource, on a un avis IFREMER favorable depuis 2017. Sur l'environnement, le CRPMEM et le CDPMEM considèrent qu'ils n'ont pas tous les éléments pour lever tous les risques d'incompatibilité avec les objectifs de protection environnementaux en l'état ce qui justifie les actions engagées pour compléter la connaissance. Il restera le 3^{ème} point à prendre en compte qui concerne la cohabitation car nous sommes sur une zone restreinte où se pratique un certain nombre d'autres métiers de pêche, qui sont en conflit avec ce métier.

4.1.5. Scoubidou à *L. Digitata* / champs de blocs

Cette interaction est qualifiée de risque modéré sur un habitat présentant un enjeu fort et une sensibilité particulière sur les champs de blocs. Métier pratiqué de mai à octobre par trois navires.

Selon le programme SEPALG, le MNHN a conclu à une absence d'impact significative d'une récolte au scoubidou sur la biocénose des roches subtidales en terme d'abondance des espèces et sur les laminaires (en terme de densité et de longueur cumulée). L'impact de la récolte sur la biocénose à laminaires d'un plateau rocheux est faible. Les observations laissent à penser que le scoubidou n'impacte pas la sous-strate algale. Cependant, il faut prendre en considération, les limites de l'étude: l'échantillonnage a été réalisé tardivement dans la saison et comme les lames de laminaires sont réduites en longueur à cette saison cela diminue l'efficacité du scoubidou. Les résultats sont exploitables dans les conditions de l'étude c'est-à-dire avec le type de navire de faible puissance et un travail en dérive.

- ☞ En l'état actuel des connaissances, pas de mesure réglementaire, complémentaire à l'encadrement de l'activité.
- ☞ Mise en œuvre du suivi de l'habitat pour veiller au maintien de la biodiversité associée et de ses fonctionnalités.

4.2. Bilan des besoins de mesures identifiés et des conclusions retenues

Hugues Casabonnet (OFB) explique que ces propositions de mesures sont maintenant soumises à discussion avant d'être proposées à validation par les membres du comité de pilotage. Les mesures qui seront validées seront ensuite intégrées au DOCOB. Les mesures réglementaires feront l'objet de délibération des comités des pêches avant d'être approuvées par arrêté du préfet compétent. Afin d'appréhender les effets de ces mesures sur l'état des habitats, l'OFB s'engage à mettre en œuvre un suivi de ces mesures et de les adapter au fur et à mesure au besoin.

Des suivis vont s'intéresser aux effets de l'activité goémonière sur la fonctionnalité de l'habitat (projet SLAMIR (Suivi des LAMinaires en Iroise) par le PNMI). Ces travaux nécessiteront l'implication des professionnels dans la mise en place de ces suivis dans le cadre d'études adaptées.

Le commissaire Aspasia Pleiber interroge les membres du COPIL sur d'éventuelles questions liées à l'analyse du risque pêche. **En l'absence de réactions et remarques sur ces propositions de mesures, le président du COPIL considère que l'ensemble de ces propositions de mesures dans le cadre de l'ARP sont validées.**

5. PRÉSENTATION DU PROJET RESPECT

Par Sophie Lecerf (CRPMEM Bretagne)

Ce projet est porté par le CRPMEM Bretagne et les quatre CDPMEM bretons de novembre 2018 à octobre 2021. Il a pour objectif de sensibiliser les pêcheurs professionnels à la biodiversité marine, de développer et valoriser des pratiques de pêche durable et de répondre, en grande partie aux engagements du CRPMEM dans le cadre de l'ARP.

L'échelle de travail se limite à la Bretagne et vise à toucher tous les pêcheurs bretons sans se limiter aux AMP. Il est financé par le FEAMP et France Filière Pêche. Il consiste à produire des contenus pédagogiques et des outils de communication destinés aux pêcheurs professionnels :

- un carnet de bord plastifié qui rassemble une présentation détaillée des principaux habitats et espèces importants de Bretagne (les herbiers de zostères, le maërl, les champs de blocs, les forêts de laminaires, les roches circalittorales à faune dressée, les fonds meubles, les récifs d'hermelles, et les mammifères marins, les oiseaux marins, et les engins de pêche usagés et autres) ;
- des expositions itinérantes sur les herbiers de zostères, sur les bancs de maërl et sur le puffin des Baléares, comme une déclinaison du carnet de bord. Elles sont disponibles pour les quatre départements bretons ;
- des témoignages vidéos de pêcheurs professionnels relatifs à l'usage de bonnes pratiques vertueuses eu égard à la préservation d'un habitat ou d'une espèce (l'impact des filets dans les herbiers, la pêche des ormeaux en plongées sous-marine dans les champs de blocs, la déclaration des captures accidentelles de mammifères marins, la gestion des engins de pêches usagés) et deux films courts sur le recyclage des filets de pêche ;
- des couches géomatiques réglementaires et environnementales compatibles avec les ordinateurs de bord, sur clés USB qui sont distribués aux professionnels ;
- un support de formation sur l'environnement marin à l'attention des élèves des lycées maritimes. Cette thématique n'a pas été développée plus avant car elle a été reprise au niveau national par le comité national des pêches. En effet, le CNPN et l'OFB travaillent sur l'évolution des référentiels de formation pour intégrer un module environnement. L'ensemble des outils diffusés aux pêcheurs professionnels a également été distribué aux lycées ;
- un site internet RESPECT (<https://www.respect-peches-durables.org>) qui permet d'accéder à l'ensemble des outils pédagogiques et des couches géomatiques mises à jour régulièrement.

Les membres du COPIL sont invités à consulter ce site internet pour retrouver l'ensemble des outils présentés. Un onglet « monairemarineprotégée », a été créé afin de permettre à tous d'accéder aux informations de l'aire marine protégée qui les concerne.

Enfin, une des forces du projet RESPECT, est la diffusion de ces outils distribués de la main à la main aux professionnels par des salariés de chaque comité départemental des pêches. Cela permet de prendre le temps d'échanger avec eux et de leur expliquer l'intérêt de ce projet.

6. POINTS D'INFORMATION

Par Michel Ledard (DREAL Bretagne)

6.1. ZNIEFF marines

Sandrine Derrien, présidente de la commission milieu marin du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) est excusée.

La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique ou Faunistique) marine est un zonage d'inventaire. Elle a pour objectif de recenser sur le territoire terrestre ou marin les hot spot de biodiversité là où se concentre les espèces particulièrement rares ou intéressantes à observer ou à préserver. Elles sont sans objectif réglementaire à ce stade mais constituent des éléments de connaissance fondamentale en terme de priorisation ou de hiérarchisation dans les démarches de préservation de la biodiversité.

Le CSRPN s'est penché sur la validation de ZNIEFF en mer car jusqu'à présent, en Bretagne c'était une démarche essentiellement terrestre. Au premier trimestre, une dizaine de zones a été validée sur le littoral breton par le conseil scientifique au niveau régional. Pour l'instant, elles ne portent que sur les milieux rocheux. Dans le futur, d'autres inventaires seront réalisés qui identifieront des zones sur les fonds meubles, tout en complétant le réseau de ZNIEFF marines sur les fonds rocheux.

Il existe deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I c'est le cœur de la zone où on a la plus forte concentration d'espèces intéressantes.

La ZNIEFF de type II a le plus souvent un rôle fonctionnel mais elle peut inclure des espèces particulièrement intéressantes à préserver ou à observer.

Parmi ces ZNIEFF, une de type I a été identifiée sur le site N2000 « Roches de Penmarc'h ». Dix espèces peu communes ont été recensées sur des faciès particulièrement développés des milieux rocheux, trois espèces en marge écologique et quinze espèces autochtones plutôt rares et trois espèces ingénieuses qui montrent tout leur intérêt en terme de préservation.

6.2 Mise en œuvre de zones de protection fortes

Ce travail répond aux objectifs de la Directive Cadre pour la Stratégie du Milieu Marin (DCSMM). Cette directive européenne intègre tous les volets de l'environnement en mer (biodiversité, déchets, qualité de l'eau, de pollution, d'espèces invasives) et fonctionne sur des cycles de six ans. Conformément à la DCSMM, l'ensemble des États membres doivent mettre en place un Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) ; Ce PAMM représente le plan d'actions environnemental du Document Stratégique de Façade (DSF) à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO). Le DSF est actuellement en cours de validation. Le Conseil Maritime de Façade (CMF) a validé ces propositions et nous sommes actuellement en phase de consultation au niveau national avant une approbation finale début 2022.

L'action « compléter le réseau d'AMP par la mise en place de zones de protection fortes (ZPF) sur les secteurs de biodiversité marine remarquable » du premier cycle, a pour objectif de développer le réseau de protection forte et d'en renforcer le contrôle.

Les ZPF seront définies en lien avec les comités de gestion des Aires Marines Protégées (AMP) comme les COPIL N2000, les conseils de gestion des parcs, etc. Elles seront ensuite validées par le CMF avant instruction officielle des services de l'Etat. L'attribution du statut de ZPF sera donnée par le ministère en charge de l'écologie à l'échelle nationale.

Une ZPF doit répondre à cinq critères pour être éligible, élaborés à partir d'une méthode nationale sous pilotage ministériel :

- la ZPF doit porter sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques forts et majeurs de la directive (annexe 5 du DSF) ;
- elle devra être prioritairement mise en place au sein d'une AMP (réseau N2000 ou parcs naturels marins) ;
- elle doit disposer d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer très significativement voir de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;
- elle doit s'appuyer sur un document de gestion d'où l'importance d'être située au sein d'une AMP ;
- elle doit pouvoir bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités qui seront encadrées au sein de la ZPF.

À partir des enjeux forts et majeurs des habitats et espèces identifiés dans le DSF, un état des lieux de spatialisation le long du littoral a été établi. Les mesures réglementaires existantes ont ensuite été inventoriées et spatialisées pour les croiser avec les enjeux identifiés afin d'identifier des manquements par rapport à la suffisance du réseau au regard des critères ZPF. Ce travail d'analyse a permis de proposer ensuite des ZPF potentielles pour l'atteinte d'un réseau cohérent à l'échelle de l'ensemble de la façade.

Cette démarche a été réalisée sur l'ensemble du littoral français sur chaque façade maritime, sous pilotage national par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) afin de conserver une harmonisation de toutes les approches dans les différentes façades.

Actuellement, il y a un secteur d'étude dans le Finistère sud validé dans le DSF mais il n'y a pas de périmètre identifié. Les prochains travaux porteront sur la mise en œuvre de mesures réglementaires garantissant que tous ces enjeux ne subissent plus de pression significative.

Conclusion

La chargée de mission, Sophie Lecerf termine en informant les membres du COPIL d'un prochain rendez-vous au printemps 2022 pour le lancement du projet CASPER et d'un groupe de travail relatif au bilan du DOCOB.

Jacques Doudet (CRPMEM Bretagne) rappelle les différents sites internet évoqués au COPIL, et invite les membres du COPIL à contacter Sophie Lecerf au besoin.

Le commissaire principal Aspasia Pleiber remercie l'ensemble des participants de ce COPIL, souligne la qualité des présentations des intervenants et du travail réalisé par la chargée de mission sur ce site. C'était un COPIL très dense, il y avait beaucoup de choses à partager. Les mesures ARP, et la mise à jour du diagnostic pêche, seront intégrés au DOCOB qui fera l'objet d'une nouvelle approbation par arrêté du préfet Maritime de l'Atlantique.

Elle souligne également l'excellent travail réalisé dans le cadre du projet RESPECT et invite les membres à le diffuser dans leur entourage. De la même manière, elle invite les membres à faire connaître l'application Nav&Co, afin qu'elle soit élargie à l'ensemble du littoral français pour faire progresser le sujet de la protection de l'environnement marin.

Madame le commissaire principal Aspasia Pleiber
chef du bureau environnement marin
représentant le préfet Maritime de l'Atlantique,

